

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N°2026 - 10

MISE EN PLACE D'UN TARIF A LA DEMI-JOURNÉE POUR LE SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 janvier à 10 Heures et Trente Minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : 16

Date de convocation : 15 janvier 2026

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Monsieur ASSELIN Vincent – Maire de Sigloy
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à Madame MARTIN Valérie |
| - Madame BATAILLE Muriel | à Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à Monsieur FEVRIER Albert |
| - Madame GAY Catherine | à Monsieur LACROIX Bruno |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président rappelle que par délibération du 25 juin 2019, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a mis en place une prestation d'aide à l'archivage.

Ainsi, depuis 6 ans, pour un tarif de 280 euros la journée, un agent du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine intervient auprès des collectivités loirétaines pour trier et classer leurs archives.

A l'approche des élections municipales de mars 2026, il est proposé que le service d'aide à l'archivage intervienne plus particulièrement auprès des communes et EPCI pour la rédaction du procès-verbal de récolelement des archives. Il s'agit d'une obligation légale avant le départ du maire/président en place qui vise à inventorier les documents produits ou reçus par la collectivité au cours du mandat en vue de leur conservation ou de leur élimination. Ce procès-verbal sert à formaliser la passation de responsabilités du maire/président sortant au nouvel exécutif.

Pour proposer un accompagnement sur mesure, il est nécessaire de mettre en place un tarif de prestation à la demi-journée qui permettra à l'agent archiviste de proposer une intervention de seulement quelques heures.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le tarif pour une demi-journée de la prestation d'aide à l'archivage pour un montant de 160€.
- D'autoriser la Présidente à signer tous documents liés à cette prestation

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 29 janvier 2026

La Présidente



Florence GALZIN